

ANNONCE DES TAUX DES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DE L'ONTARIO 2010

*Le gouvernement McGuinty offre des options d'investissement qui contribuent à bâtir
une économie plus vigoureuse*

NOUVELLESLe 1^{er} juin 2010

La province a annoncé les taux d'intérêt concurrentiels de la série 2010 des Obligations d'épargne de l'Ontario, qui seront mises en vente à compter d'aujourd'hui et jusqu'au 21 juin 2010.

Cette année, l'Ontario propose deux nouvelles options d'investissement aux Ontariennes et Ontariens, soit des obligations à taux fixe d'une durée de sept ans et de dix ans, en plus de la durée traditionnelle de trois ans. Par ailleurs, les obligations à taux variable seront désormais offertes pour une durée de trois ans au lieu de sept.

Voici les taux d'intérêt établis pour les Obligations d'épargne de l'Ontario 2010 :

- Les taux d'intérêt des obligations de cinq ans à taux accélérateur sont de 1,00 % cette année, 2,00 % la deuxième année, 3,00 % la troisième année, 3,75 % la quatrième année et 4,25 % la dernière année.
- Obligations à taux fixe :
 - Le taux d'intérêt des obligations de trois ans à taux fixe est de 2,50 %.
 - Le taux d'intérêt des obligations de sept ans à taux fixe est de 3,75 %.
 - Le taux d'intérêt des obligations de dix ans à taux fixe est de 4,25 %.
- Les obligations à taux variable de trois ans sont assorties d'un taux d'intérêt de 1,25 % durant la première année.

Le taux d'intérêt des obligations à taux variable de 2004 à 2009 a également été fixé aujourd'hui à 1,25 %. Ce taux sera en vigueur du 21 juin 2010 au 20 décembre 2010 dans le cas de la série d'obligations de 2004 à 2008, et du 21 juin 2010 au 20 juin 2011 pour la série 2009.

Dans le but de mieux faire connaître les Obligations d'épargne de l'Ontario au sein des communautés ethniques, le ministère a mis sur pied pour la toute première fois un programme-pilote d'envoi de courts messages ciblant les communautés chinoises de Toronto, où la concentration d'Ontariennes et Ontariens sinophones atteint plus de 50 % de la population totale. En textant tout simplement un mot-clé, les utilisateurs obtiendront une réponse leur indiquant les taux d'intérêt en vigueur.

CITATIONS

« Les Obligations d'épargne de l'Ontario représentent un investissement garanti qui contribue à la vigueur économique de la province. En investissant dans ces obligations, les Ontariennes et Ontariens soutiennent d'importants services tels que l'éducation, les soins de santé, l'infrastructure et la formation professionnelle, tout en aidant à bâtir des collectivités plus fortes. »

- [Dwight Duncan, ministre des Finances](#)

FAITS EN BREF

- Les Obligations d'épargne de l'Ontario sont garanties à 100 % par la province de l'Ontario, et sont offertes à partir de 100 \$ jusqu'à concurrence de 500 000 \$, à l'intention des petits, moyens et gros investisseurs.
- Cette année, les obligations de 2003 à taux variable, de 2005 à taux accélérateur et de 2007 à taux fixe arrivent à échéance et les acheteurs pourront prolonger les avantages qui en découlent en les échangeant contre des Obligations d'épargne de l'Ontario 2010.
- Seuls les résidentes et résidents de l'Ontario peuvent se procurer des Obligations d'épargne de l'Ontario. Elles sont en vente auprès des banques, des sociétés de fiducie, des caisses populaires, des *credit unions* et par l'intermédiaire des courtiers en valeurs mobilières.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour de plus amples renseignements sur les Obligations d'épargne de l'Ontario, visitez le [site Web](#) des Obligations d'épargne de l'Ontario, ou composez le 1 888 212-BOND (2663).

[Faites le calcul](#) et voyez comment les Obligations d'épargne de l'Ontario pourraient rentabiliser votre investissement.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS DES MÉDIAS SEULEMENT :

Alicia Johnston, Bureau du ministre, 416 325-3645
Scott Blodgett, ministère des Finances, 416 325-0324

ontario.ca/finances-nouvelles
Available in English

Demandes de renseignements du public, composez le 1 800 337-7222

(Sans frais en Ontario seulement)